



CTA du 21 janvier 2019 : Déclaration du SNALC

Madame La Rectrice

Mesdames et messieurs les membres du CTA

En ce début d'année, le SNALC transmet ses vœux de santé et de prospérité à tous les personnels de l'Education Nationale.

Nous débutons un nouveau mandat suite aux élections professionnelles de décembre qui démontrent une progression sans précédent du SNALC. En effet, dans l'académie de Montpellier, le SNALC progresse de 927 voix. Plus forte progression tous syndicats confondus et toutes académies confondues. Le SNALC devient le premier syndicat des précaires puisque c'est l'organisation qui a obtenu le plus de voix sur les 3 CCP des contractuels enseignants et non enseignants. Premier syndicat chez les AESH et les AED. Second syndicat sur l'ensemble des CAPA et 3^{ème} syndicat chez les ATSS, personnels administratifs de santé et sociaux. Le SNALC est implanté désormais dans tous les corps de l'Education Nationale et compte bien continuer à défendre l'humain face aux statistiques. Il compte toujours défendre un service public de qualité qui valorise les agents les plus méritants tout en protégeant les agents les plus fragiles, notamment ceux qui sont confrontés au handicap et à la maladie.

Le SNALC n'a cessé de dénoncer la dégradation des conditions d'exercice et de rémunération des personnels. Aussi se félicite-t-il aujourd'hui rejoint dans les combats syndicaux qu'il a intensifiés ces dernières années par des agents de plus en plus nombreux, adhérents ou sympathisants, gilets jaunes ou stylos rouges en complémentarité de son action syndicale.

Ce besoin de dénoncer et réagir, déjà affirmé par le mouvement #PasDeVague, est révélateur du degré de saturation de la profession : baisse historique du pouvoir d'achat, revalorisations en trompe-l'œil, réformes aberrantes successives non concertées : réforme du collège, réforme du lycée, etc.

A travers cette déclaration le SNALC réitère son opposition aux réformes du lycée, du collège, de la voie professionnelle, à l'imposition des deux heures supplémentaires et à la future réforme des retraites que nous combattons de la façon la plus large et unitaire possible.

En ce qui concerne l'ordre du jour qui nous réunit, nous dénonçons le fait que le CTA soit traité comme une simple chambre d'enregistrement : en effet, bon nombre d'établissements ont déjà reçu leur dotation et les équipes sont déjà en train de travailler sur les répartitions. Vous comprendrez dès lors que le SNALC votera contre votre dotation : en transmettant les projets aux établissements avant la tenue des instances, c'est une véritable claque que vous envoyez à ceux qui œuvrent à la tenue d'un dialogue social apaisé et de qualité. Quant à la dotation premier degré, elle ne nous semble pas refléter la « priorité » annoncée par notre ministre. Si le SNALC est favorable au dédoublement des CP et CE1 en REP, il constate que cela se fait au détriment de l'arrière-pays et des zones de montagne. Nous voterons donc également contre.

Madame La Rectrice, la colère gronde dans de nombreux établissements et dans de nombreuses écoles. Les enseignants sont aussi des citoyens. Nombre d'entre eux ont rejoint les mouvements sociaux et agitent le spectre du désordre dans vos établissements.

Les syndicats ont toujours été le lien qui permettait d'atténuer cette colère envers les institutions. Aujourd'hui, la pression est mise sur les organisations syndicales pour radicaliser leurs positions. Le SNALC vous tend la main une dernière fois et prépare déjà un appel à la grève pour la correction des examens s'il n'était pas entendu dans sa demande de respect du dialogue social.

La balle est dans votre camp. Merci de votre attention.

